

## FORMATION

### RISQUE PENAL

**Lieu :**

Cabinet LPA/CGR 136, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris

**Finalité/Objectif opérationnel :**

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de connaître l'étendue de sa responsabilité pénale, identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires.

**Public :** directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs ressources humaines d'un établissement de santé

**Niveau préalable requis :** aucun

**Intervenant(s) :** Alexandre de Konn (Avocat spécialiste en droit pénal)

**Objectifs pédagogiques :**

Connaitre et maîtriser les contours de sa responsabilité pénale

Identifier les principales sources du risque pénal

Identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires

**Méthodes pédagogiques**

- Méthode informative : apport théorique de connaissances
- Méthode applicative au travers de mises en situation
- Analyse de retour d'expérience

**Méthodes d'évaluation :**

- Quizz en début et en fin de formation
- Débriefing au moment de l'analyse des cas pratiques

**Organisation :**

2 jours (14 heures) en présentiel

**Tarif : 3000 € TTC**

**Informations pratiques :**

**Contact**

Anne Villoteau Mauduit

[unicancer-formation@unicancer.fr](mailto:unicancer-formation@unicancer.fr)

T : +33 (0) 1 44 23 04 15

**Retour de nos apprenants  
Session 2022**

Nombre de participants : 6  
Satisfaction globale : 100% sont satisfaits de la formation.  
100% considèrent que la formation est adaptée à leurs préoccupations professionnelles.  
100% considèrent que les compétences acquises s'appliquent dans l'environnement du travail.  
100% sont satisfaits de l'intervenant.

## FORMATION

### RISQUE PENAL

#### Programme et déroulé

**Jeudi 7 décembre 2023**

9h00 – 10h00	Mise en perspective de la formation Présentation des participants et des attentes Quizz (combattre les idées reçues)
10h00 – 12h30	Les conditions de mise en cause de la responsabilité pénale <ul style="list-style-type: none"><li>• La distinction entre la responsabilité pénale et civile</li><li>• L'origine du risque pénale, l'infraction pénale et les sanctions</li><li>• Les règles d'imputabilité</li><li>• Les conditions d'engagement de la responsabilité des personnes morales appliquées aux CLCC</li></ul>
12h30 – 13h30	Pause déjeuner
13h30 – 16h30	Panorama des infractions en lien avec les activités médicales au préjudice du patient <ul style="list-style-type: none"><li>• Les atteintes à la vie et à l'intégrité physique du malade</li><li>• Les infractions liées à la vulnérabilité du malade</li><li>• Les atteintes aux obligations professionnelles à l'égard du patient</li><li>• Les abus de la liberté d'expression</li><li>• Les atteintes spécifiques à la pratique de la médecine</li></ul>
16h30 – 17h00	Bilan de la première journée

**Vendredi 8 décembre 2023**

**9h00 – 12h30** Panorama des infractions en lien avec les activités de directeur général au préjudice des CLCC ou des salariés

- Les atteintes aux biens
- Les atteintes à la probité
- Les infractions en droit du travail
- Les atteintes à l'environnement

**12h30 – 13h30** Pause déjeuner

**13h30 – 16h30** Gérer et faire face à une crise judiciaire

- Les acteurs de la procédure pénale
- Les étapes essentielles de la procédure
- Les actes d'enquête
- L'audition, la garde-à-vue et la mise en examen
- Se préparer à une crise judiciaire

**16h30 – 17h00** Conclusion et évaluation